



**CNAPE**  
LA PROTECTION DE L'ENFANT



**nexem**  
employeurs, différemment



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 janvier 2020

## **DIFFUSION DU REPORTAGE DE ZONE INTERDITE – MINEURS EN DANGER**

### **Ni déni, ni bashing mais une nécessité à agir collectivement !**

**« Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié. »**

**Article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant.**

Diffusé le 19 janvier 2020 dans l'émission Zone Interdite, le reportage « Mineurs en danger : enquête sur les scandaleuses défaillances de l'aide sociale à l'enfance » dénonce des violences à l'encontre d'enfants accueillis dans des établissements de l'ASE et des dispositifs à bout de souffle.

Nos six organisations partagent la même indignation face à de telles violences et l'exigence d'y remédier au plus vite. Rien ne peut justifier des pratiques maltraitantes, et plus largement, toute forme de violence faite aux enfants. À cet effet, nous demandons à ce que l'ensemble des moyens nécessaires soient mis en œuvre pour rendre effectifs la stratégie de prévention et de protection de l'enfance ainsi que le plan de lutte contre ces violences (annoncé par Adrien Taquet à la date symbolique du 20 novembre 2019 et dont le financement reste à définir), tout comme l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires existantes. Nous appelons, en outre, à ce que les préconisations du Défenseur des droits émises dans son dernier rapport annuel soient suivies d'effets. C'est une démarche d'amélioration continue de la qualité, de prévention, d'accès aux soins et de respect des droits de l'enfant, avec un renforcement des mécanismes de contrôle (à tous les niveaux), qui doit être mise en place. Cette démarche volontariste doit réunir l'ensemble des acteurs concernés autour d'un même objectif : le développement complet et global de l'enfant.

Ce reportage met aussi l'accent sur la difficulté d'être éducateur au quotidien, sur l'impuissance des professionnels face à des enfants aux problématiques multiples qui appelleraient un accompagnement croisé entre protection de l'enfance et soin. Tout établissement espère un tel appui sans pouvoir l'obtenir, faute de pédopsychiatres et aussi du fait des difficultés entre les départements et les agences régionales de santé notamment en matière de financement, d'orientation et de priorité.

S'il était impératif, à travers ce reportage, de dénoncer des dysfonctionnements majeurs en matière de protection de l'enfance, il est dommageable qu'un seul exemple de bon fonctionnement d'un établissement ait été évoqué, laissant penser, à tort, qu'il s'agit d'une exception. En ce sens, il importe de rappeler que la protection de l'enfance préserve des vies, connaît de belles réussites, permettant à de nombreux enfants de surmonter les drames qu'ils ont vécus. Bien d'autres lieux d'accueil que celui présenté dans le reportage, publics comme associatifs, portent dans leur projet et leurs principes d'action, la bien-traitance à l'égard des enfants et ont le souci constant de leur mieux-être et du respect de leurs droits. Pour répondre à la crise des vocations, il est aussi nécessaire de valoriser les nombreux professionnels qui se dédient à rendre meilleur le quotidien des enfants dans des conditions parfois très difficiles.

Pour améliorer la situation des enfants et jeunes protégés et non protégés au-delà de leurs 18 ans, pour réduire les délais d'accès à des mesures de protection et pallier les difficultés de recrutement dans les établissements, il faut une politique publique ambitieuse en faveur de l'enfance avec de réels moyens d'action. Investir dans la lutte contre les violences faites aux enfants, c'est investir dans l'avenir en faveur d'une société plus pacifiée respectueuse des droits de toutes et tous.

---

## CONTACTS

### **Apprentis d'Auteuil**

Sophie Odeh  
01 44 14 60 95  
sophie.odeh@apprentis-auteuil.org

### **CNAPE**

Marie-Charlotte Lannière  
01 45 83 07 00  
mc.lanniere@cnape.fr

### **Gepso**

Jeanne Cornaille  
01 44 68 88 35  
jeanne.cornaille@gepso.com

### **Nexem**

Stéphanie Panissier  
01 55 45 33 66 - 07 87 52 19 38  
s.panissier@nexem.fr

### **Uniopss**

Valérie Mercadal  
01 53 36 35 06 / 07  
vmercadal@uniopss.asso.fr

### **SOS Villages d'Enfants**

Fatouma Belarbi  
01 55 07 25 04  
fbelarbi@sosve.org